

Rapport du Maire 2022

Municipalité de Saint-Moïse

Mesdames et Messieurs les contribuables,

Il me fait plaisir encore cette année de vous faire un court résumé de nos activités, comme le prévoit l'article 176.2.2 du Code municipal et l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Derniers états financiers vérifiés

L'état des activités financières 2022 indique des revenus de 956 999,00\$ alors que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 094 164,00\$, ce qui donne un déficit budgétaire de fonctionnement de 137 165,00\$.

Les dépenses en immobilisations ont été de l'ordre de 191 676,00\$.

Au 31 décembre 2022, la municipalité cumulait un surplus accumulé non affecté de 97 907,00\$, d'un montant affecté de 200 000,00\$, soit 100 000,00\$ pour le bassin d'épuration et 100 000,00\$ pour le projet de la patinoire couverte, d'une réserve financière pour la réfection et l'entretien des chemins municipaux de 165 951,00\$ et d'un revenu reporté pour le loisir intermunicipal de 2 351,00\$.

La municipalité a aussi une dette à long terme de 1 047 800,00\$ pour les travaux dans le chemin Kempt et d'une de 134 100,00\$ pour le raccordement du nouveau puit, totalisant un montant de 1 181 900,00\$.

Au 1^{er} janvier 2023, la municipalité avait en caisse la somme de 146 152,09\$ et 203 022,42\$ en épargne.

Rémunération des élus

Pour 2022, la rémunération du maire était de 5 604,00\$ et celle de chaque conseiller était de 1 868,00\$. Une allocation de dépenses au montant de 2 802,00\$ était allouée au maire et une de 934,00\$ à chaque conseiller.

Réalisations

Des travaux de mise aux normes de l'éclairage, l'électricité et de chauffage ont été effectués au garage municipal, au montant de 33 480,00 \$ entièrement subventionnée par le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation.

Des travaux de reprofilage de fossé dans la route Paradis et le 1^{er} rang, au montant de 47 599,00\$, ont été réalisés et payés à même le budget.

Réalisations (suite)

L'installation de thermopompe au bureau municipal et au centre municipal au montant de 32 031,00\$, entièrement subventionnée par le PRABAM.

L'installation de nouvelle bande de patinoire au montant de 90 261,00\$, payée en partie par une subvention de 59 184\$ du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petit envergure (PSISR) du ministère de l'Éducation et en partie à même les fonds généraux.

La municipalité a fait l'acquisition d'un lot, au montant de 50 000,00\$, payé à même les fonds généraux.

La municipalité a fait réaliser l'installation d'un inverseur de courant au centre municipal, grâce à une subvention du ministère de la Sécurité publique.

La municipalité a effectué le 14^e versement sur 20 ans du règlement d'emprunt pour le nouveau puit et le 3^e versement sur 10 ans pour le chemin Kempt.

Orientations 2023-2024-2025

La mise aux normes des infrastructures pour le traitement des eaux usées et le remplacement des portes et fenêtres du centre municipal.

La mise à niveau du bâtiment du réservoir d'eau potable, l'obturation de l'ancien puits d'eau potable ainsi que la démolition de son bâtiment dans la route de la Montagne.

Des travaux de resurfaçage d'asphalte dans la rue Fraser et la route de la Montagne, ainsi que la continuité des travaux de remplacement de ponceaux dans la route Paradis, route Thibeault et 1^{er} Rang,

Pour les années à venir, la Municipalité projette de faire la construction d'une patinoire couverte et la construction d'un nouvel entrepôt au centre sportif.

Rôle d'évaluation

Le dépôt du rôle d'évaluation 2023 est de 39 501 600,00\$, représentant une augmentation de 3,8 % de la valeur immobilière par rapport au rôle précédent.

Liste des contrats

Conformément au Code Municipal, je dépose la liste de tous les contrats octroyés et des factures totalisant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, se trouvant en annexe.

Patrick Fillion, maire